

Lettre d'information

Numéro 4/2020



PLÉNIÈRE D'OCTOBRE 2020

Page 2

En raison de la pandémie en cours, la 125^{ème} session plénière de la Commission de Venise s'est tenue en ligne du 11 décembre 2020, de 9h30 à 17h00 au 12 décembre 2020, de 10h00 à 14h00 CET.

La Commission a adopté deux avis et trois textes à caractère général ; approuvé cinq avis urgents ; échangé des vues, notamment avec les présidents de l'Albanie et de l'Ukraine, le vice-Premier ministre du Kosovo et le Médiateur du Kirghizistan.

La Commission a décidé de tenir sa prochaine session plénière de mars 2021 exclusivement en ligne.

EVENEMENTS RECENTS

Page 3

Vous pourrez prendre connaissance en bref d'événements récents qui ont trait aux domaines d'actions suivants :

- assistance constitutionnelle;
- élections, référendums et politiques;
- justice constitutionnelle;
- politiques de voisinage.

TRAVAUX EN COURS

Page 4

Sur quoi travaille la Commission aujourd'hui ?

Informations sur les avis, études et événements en préparation

Avis de décès - M. Alain LANCELOT, ancien membre suppléant de la Commission de Venise au titre de la France



125ème SESSION PLÉNIÈRE DE
LA COMMISSION DE VENISE
DU CONSEIL DE L'EUROPE
-
PRINCIPALES DÉCISIONS

Strasbourg, Conseil de l'Europe - En raison de la pandémie en cours, la 125e session plénière de la Commission de Venise s'est tenue en ligne de 9h30 à 17h00 le 11 décembre 2020 et de 10h00 à 14h00 CET le 12 décembre 2020.

Le 11 décembre 2020, la Commission a adopté l'avis sur [le projet de Loi sur le gouvernement de la République du Kosovo](#) et sur l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur [les amendements constitutionnels du 30 juillet 2020 et au Code électoral du 5 octobre 2020 d'Albanie](#). Ces avis ont été préparés dans le cadre du mécanisme de coordination des services d'experts du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe "Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie - Phase II", co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par ce dernier. La Commission a également adopté les « [Principes pour un usage conforme aux droits fondamentaux des technologies numériques dans les processus électoraux](#) ».

Les avis urgents suivants précédemment émis, ont été entérinés le 11 décembre 2020 :

- l'avis intérimaire urgent sur [le projet de nouvelle Constitution de la Bulgarie](#);
- le mémoire amicus curiae urgent sur [le report des élections motivé par la réforme constitutionnelle de la République kirghize](#);
- le mémoire amicus curiae conjoint urgent sur [trois questions juridiques concernant le mandat des membres des organes constitutionnels de la République de Moldova](#), et
- deux avis urgents sur la situation législative concernant [les mécanismes de lutte contre la corruption](#) et [la réforme de la Cour constitutionnelle](#) suite à l'arrêt n° 13-r / 2020 de la Cour constitutionnelle d'Ukraine du 27 octobre 2020.

Les [Lignes directrices conjointes révisées sur la réglementation des partis politiques](#) (2e édition), élaborées conjointement avec l'OSCE/BIDDH, ainsi qu'un rapport sur [l'accès individuel à la justice constitutionnelle](#) ont été portés à l'ordre du jour du 12 décembre 2020 et ont également été adoptés.

Le président de l'Albanie, M. Ilir Meta, ainsi que le président de l'Ukraine, M. Volodymyr Zelenskyy, ont participé à la session plénière.

[Toutes les décisions de la session plénière de décembre 2020](#)

EVENEMENTS RECENTS

Assistance constitutionnelle



Nations Unies – soutien aux Principes de Venise - 16/12/2020

L'Assemblée générale des NU a adopté la résolution A/RES/ 5/186 sur «Le rôle du médiateur et des institutions de médiation dans la promotion et la protection des droits de l'homme, la bonne gouvernance et l'Etat de droit». La résolution soutient fermement les «Principes de Venise», les asseyant comme la nouvelle norme internationale pour les institutions de médiation.

[Plus d'informations](#)

Elections, référendums et partis politiques



70e réunion du Conseil des élections démocratiques - 10/12/2020

Le Conseil des élections démocratiques - organe tripartite composé de représentants de la Commission de Venise, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès du Conseil de l'Europe, chargé des questions électorales, des référendums et des partis politiques - s'est réuni en ligne aujourd'hui pour la 70e fois depuis sa création en 2002.

[Rapport de la réunion](#)

Justice constitutionnelle



Bulletin électronique sur la jurisprudence constitutionnelle: numéro 2/2020 - 19/01/2021

La Commission de Venise a publié le numéro 2/2020 de son e-Bulletin sur la jurisprudence constitutionnelle, y figurent un certain nombre de cas intéressants relatifs au Covid-19. Le numéro 2/2020 couvre la période de mai à août 2020 et comprend les décisions abrégées de quelque 33 cours nationales et trois tribunaux internationaux.

[E-Bulletin 2/2020](#)

[Abonnez-vous au bulletin](#)

Politiques de voisinage



Réforme de l'administration publique : nouveaux défis et nouvelles méthodes de fonctionnement - 12e UniDem Med - 15-17/12/2020

La Commission de Venise a organisé le 12ème Séminaire Régional UniDem Med en coopération avec le gouvernement de la Tunisie. Plus de cent experts internationaux et de hauts fonctionnaires publics du Sud de la Méditerranée ont participé à cet événement (Algérie, Egypte, Jordanie, Maroc, Palestine * et Tunisie).

[Plus d'informations](#)

Travaux en cours

Depuis la dernière session plénière tenue en décembre 2020, la Commission travaille sur 11 avis et plusieurs rapports et études.

- [Avis et études à venir](#)
- [Événements à venir](#)



Avis de décès - M. Alain LANCELOT, ancien membre suppléant de la Commission de Venise au titre de la France - 14/12/2020

La Commission de Venise est endeuillée par le décès de M. Alain LANCELOT, ancien membre suppléant au titre de la France, suite à une longue maladie.

C'était un expert en droit constitutionnel et un partisan reconnu tant dans son pays qu'à l'international, très apprécié des membres de la Commission où il a siégé de 2002 à 2006.

[Hommage à M. Lancelot \(SciencesPo Alumni\)](#)



Demandes d'avis récents

- **Biélorussie** - compatibilité avec les normes européennes de certaines dispositions de droit pénal utilisées pour poursuivre des manifestants pacifiques et des membres du « Conseil de coordination » - Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme de l'APCE - 08/12/2020
- **Géorgie** - les projets d'amendements au code électoral, à la loi organique sur les associations politiques des citoyens et au règlement du Parlement; le projet d'article 791 du code électoral (révocation de l'enregistrement des partis) - Président du Parlement - 24/12/2020
- **Fédération de Russie** - compatibilité avec les normes internationales des droits de l'homme d'une série de projets de loi introduits par la Douma d'État russe entre le 10 et le 23 novembre 2020, visant à modifier les lois concernant les soi-disant « agents étrangers » - Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme de l'APCE - 18 / 12/2020

[Contactez-nous](#) si vous avez des questions!